

# RAPPORT

## Vérification de Mise en Service

Pour les **engins de chantier** à conducteur porté utilisés en **levage de charge**.

Vérification effectuée conformément aux prescriptions de l'arrêté du 1er mars 2004

- Matériel **neuf** marqué CE dans la (ou les) configuration (s) **validée(s)** par le constructeur
- Matériel **neuf** marqué CE dans la (ou les) configuration(s) autre(s) que validée(s) par le constructeur
  - Matériel d'**Occasion** déjà utilisé hors de l'Union Européenne
  - Matériel d'**Occasion** ayant subi une modification dans la (ou les) configuration(s) **autre(s) que validée(s)** par le constructeur
- Matériel d'**Occasion** ayant subi une **intervention majeure\*** sur les organes structurels et/ou de sécurité de l'engin.

*\* On entend par majeure une modification des caractéristiques mécaniques des éléments montés sur l'engin et touchant l'aspect de la sécurité pour le levage de charge (exemple: Soudure sur la flèche, flèche déport, soudure sur les stabilisateurs, modification sur le châssis, montages de valves de sécurité non CAT, ....)*

MARQUE : CAT	COPIE PLAQUE CONSTRUCTEUR
TYPE DE MATERIEL : pelle sur chaines	MARQUE : CAT
MODELE : 320GC	TYPE DE MATERIEL : pelle sur chaines
N° SERIE : 0JGY50041	MODELE : 320GC
N° PARC :	N° SERIE : 0JGY50041
DATE DE PREMIERE MISE EN SERVICE :	ANNEE : 2025
N° OR : MB56697	Nombre d'heures compteur lu : 11

**Article R4323-24 à 27 du Code du Travail :**

Les vérifications sont effectuées par des personnes **qualifiées** appartenant ou non à l'établissement dont la liste est tenue à disposition de l'inspecteur du travail, du contrôleur du travail, des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que de l'organisme professionnel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

<b>PROPRIETAIRE DE L'APPAREIL</b>	Nom : ATOULOK T P.	<b>ENTREPRISE UTILISATRICE DU MATERIEL</b>	Nom :
	Adresse : 1 CHEMIN DES CHAMPS FORTS		Adresse :
	77470 BOUTIGNY.		Tel :
	Tel :		Fax :
	Fax :		

**VERIFICATION EFFECTUEE PAR :**

**Date de la visite : 18/12/2025**

<b>BERGERAT MONNOYEUR</b>	Direction régionale : Région Ile de France Nord
	Adresse : 1226, rue Denis Papin
	77552 Moissy-Cramayel
	Tel : 0164131400
	Fax : 0164131401

**Nom du verificateur : GIBELSACCO FREDERIC**

**Cachet de l'entreprise**

Bergerat Monnoyeur  
1226 Rue Denis Papin  
77552 MOISSY CRAMAYEL Cedex

**Bergerat Monnoyeur**  
1226 Rue Denis Papin  
77552 MOISSY CRAMAYEL Cedex

## DESCRIPTION DE L'ENGIN

- PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES
- PELLE HYDRAULIQUE SUR PNEUS
- CHARGEUSE PELLETEUSE
- CHARGEUSE SUR CHENILLES
- CHARGEUSE SUR PNEUS
- CHARGEUR TELESCOPIQUE
- AUTRE

EQUIPEMENTS FLECHES	BRAS (m)	AUTRE ( A PRECISER ) :
<input checked="" type="checkbox"/> Flèche Mono	Longeur :2.9	Longueur (m) :0
<input type="checkbox"/> Flèche Volée variable	<i>Pour chargeuse pelleteuse</i>	
<input type="checkbox"/> Flèche Portée variable	<input checked="" type="checkbox"/> Bras standard	
<input type="checkbox"/> Flèche Déport	<input type="checkbox"/> Bras extensible	
<input type="checkbox"/> Flèche télescopique		

Largeur des patins de chaînes (mm) : 600

DISPOSITIFS DE CALAGE			ACCESSOIRES DE LEVAGE	
Stabilisateurs	2 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	Anneau d'élingage	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Lame	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Longueur Fourches (m) :	0
Godet AV	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Autres (à préciser) :	MANILLE

DISPOSITIFS DE SECURITE : VALVES DE CONTROLE DE MOUVEMENT (Clapets de sécurité)			
<input checked="" type="checkbox"/> Vérin de flèche	Nbre 2	<input type="checkbox"/> Vérin de fourche	Nbre 0
<input checked="" type="checkbox"/> Vérin de bras	Nbre 1	<input type="checkbox"/> Vérin de compensation	Nbre 0
<input type="checkbox"/> Vérin de levage avant	Nbre 0	<input type="checkbox"/> Stabilisateurs	Nbre 0
<input type="checkbox"/> Vérin de cavage avant	Nbre 0	<input type="checkbox"/> Correcteur d'assiette	Nbre 0
<input type="checkbox"/> Vérin de télescope	Nbre 0		

AUTRES DISPOSITIFS DE SECURITE	
<input checked="" type="checkbox"/> Avertisseur de surcharge	<input checked="" type="checkbox"/> Tableau(x) de charges

## INFORMATIONS PRELIMINAIRES

(Quelle que soit l'épreuve ou essai)

**1 - L'accessibilité de la machine est-elle assurée en toute sécurité ?**

OUI

NON

**2 - L'état de propreté permet-il la vérification ?**

OUI

NON

**3 - Configuration de la machine vérifiée (machine de base, équipement ou outil)**  
AVEC COUPLEUR CAT 231kg SANS GODET.

**4 - Présence des documents nécessaires ?**

- Notice d'instruction : OUI  NON

- Déclaration de conformité CE : OUI  NON

**5 - Mise à disposition :**

- Rapport de la dernière Visite Générale Périodique (1) : OUI  NON

- Carnet de maintenance (1) : OUI  NON

**6 - Le personnel approprié (pour la conduite, les manoeuvres et réglages) est-il mis à disposition ?**

OUI

NON

**7 - Les moyens adéquats (charges, manutention de charges) sont-ils mis à disposition ou fournis par le vérificateur ?**

OUI

NON

(1) Pour les matériels d'occasion

## CONDITIONS ET RESULTAT DE L'EPREUVE STATIQUE

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 1er mars 2004

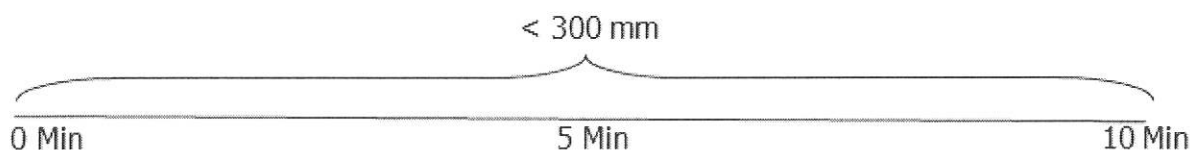
Décrire les conditions de chacune des épreuves (portée, charge, durée d'essai) et les résultats :

- \* Sol ferme, plan et horizontal
- \* Tous les dispositifs de stabilisation en appuis
- \* Charge maximum admissible et portée maximum selon Tableau de Charge
- \* Valeur des charges appliquées, vérifiée par mesure au dynamomètre
- \* Pour les matériels munis de fourches, le centre de gravité de la charge est à une distance de 0,50 m de la face avant des fourches

	CHARGE MAXI ADMISSIBLE (kg)	PORTEE A CHARGE MAXI (m)	COEFFICIENT	CHARGE APPLIQUEE (kg)	DESCENTE DE LA CHARGE (mm)	
					0 - 10 min	
					LUE	MAXI
* Equipement Pelle	6640	4.5	1,25	8300	40	300
* Equipement Avant	0	0	1,25	0	0	300
* Pour chargeuse Pelleteuse, Equipement dans l'axe						

	CHARGE A PORTEE MAXI (kg)	PORTEE MAXI (m)	COEFFICIENT	CHARGE APPLIQUEE (kg)	DESCENTE DE LA CHARGE (mm)	
					0 - 10 min	
					LUE	MAXI
* Equipement Pelle	2750	8.45	1,25	3437.5	70	300
* Equipement Avant	0	0	1,25	0	0	300
* Pour chargeuse Pelleteuse, Equipement dans l'axe						

Rappel : La descente de la charge doit être inférieure à 300 mm au bout de 10 minutes.



**Examen après épreuves**

- La descente de la charge répond-t-elle au critère d'acceptabilité ?

OUI  NON

- Après les épreuves, une déformation permanente est-elle apparue sur l'engin

OUI  NON

L'engin est-il resté stable tout au long de chaque essai ?

OUI  NON

**Conclusion : L'épreuve statique est-elle satisfaisante ?**

OUI  NON

## CONDITIONS ET RESULTAT DE L'ÉPREUVE DYNAMIQUE

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 1er mars 2004

Décrire les conditions de chacune des épreuves (portée, charge) et les résultats:

- \* Sol ferme, plan et horizontal
- \* Tous les dispositifs de stabilisation en appuis
- \* Charge maximum admissible et portée maximum selon Tableau de Charge
- \* Valeur des charges appliquées, vérifiée par mesure au dynamomètre
- \* Pour les matériels munis de fourches, le centre de gravité de la charge est à une distance de 0,50 m de la face avant des fourches

	CHARGE MAXI ADMISSIBLE (kg)	PORTEE A CHARGE MAXI (m)	COEFFICIENT	CHARGE APPLIQUEE (kg)
** Equipement Pelle	6640	4.5	1,10	7304
** Equipement Avant	0	0	1,10	0
<i>** Pour Chargeuse Pelleteuse, Equipement dans l'axe, rotation 180°. Pour Pelle hydraulique, tous mouvements sur 360°.</i>				

	CHARGE A PORTEE MAXI (kg)	PORTEE MAXI (m)	COEFFICIENT	CHARGE APPLIQUEE (kg)
** Equipement Pelle	2260	8.45	1,10	2486
** Equipement Avant	0	0	1,10	0
<i>** Pour Chargeuse Pelleteuse, Equipement dans l'axe, rotation 180°. Pour Pelle hydraulique, tous mouvements sur 360°.</i>				

Pour chargeur à bras télescopique, bon fonctionnement de l'indicateur de stabilité longitudinale : OUI  NON

### Examen après épreuves

- Après les épreuves (à charge(s) maximale(s) puis portée maximale), un dommage est-il apparu sur l'engin ?

OUI  NON

Critère d'acceptabilité : Aucun dommage

Conclusion : L'épreuve dynamique est-elle satisfaisante ?

OUI  NON

# CONDITIONS ET RESULTAT DE L'ESSAI DE FONCTIONNEMENT

Articles 6.b et 6.c de l'arrêté du 1er mars 2004

## Contrôle du fonctionnement des organes mécaniques liés au levage

Portée maximale (en m) :8.45

Charge utilisée (en kg) correspondante :2750

Après mise en mouvement de tous les éléments de cinématique, les clapets de sécurité ont-ils tous été sollicités ?

OUI

NON

Les mouvements (\*) se sont-ils effectués sans à coups ni anomalies ?

OUI

NON

Les mouvements (\*) se sont-ils effectués à la commande de l'opérateur ?

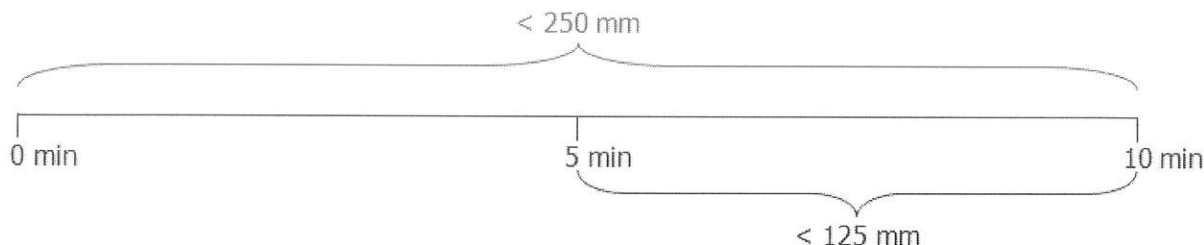
OUI

NON

## Contrôle du maintien de la charge et de la tenue des organes de stabilisation.

	Charge sélectionnée (kg)	Portée (m)	Coefficient	Durée	Descente de la charge (mm)
Equipement pelle	2750	8.45	1	5 min	20
			1	10 min	40
Equipement avant	0	0	0	5 min	0
			0	10 min	0

Rappel : La descente de la charge doit être inférieure à 250 mm au bout de 10 minutes avec un maximum de 125 mm pendant les 5 dernières minutes.



La descente de la charge répond-t-elle au critère d'acceptabilité ?

OUI

NON

L'engin est-il resté en appui sur ses organes de stabilisation ?

OUI

NON

## Contrôle du ( /des) dispositif(s) indicateur de surcharge (s'il(s) existe(nt)).

Portée (en m) :8.45

Charge utilisée (en kg) :2750

Moment (en mkg) :22500

Lors de l'augmentation de ce moment, par addition d'une charge supplémentaire ou par allongement de la portée, l'alarme s'est-elle déclenchée avant que le moment n'ait atteint la valeur indiquée dans la notice d'instructions du fabricant (ou à défaut, une valeur équivalente à 110%) ?

OUI

NON

Si plusieurs essais sont effectués, noter les résultats.

## Conclusion : Les essais de fonctionnement sont-ils satisfaisants ?

OUI

NON

(\*) levage, translation, orientation et freinage

Identification de l'engin : 320GC 0JGY50041

Date de la vérification : 18/12/2025

Client : ATOULOK T.P.

## RESULTATS DES ESSAIS DE LA VERIFICATION

### SYNTHESE des OBSERVATIONS

*Ce bilan doit permettre à l'utilisateur de décider des mesures à prendre concernant l'engin vérifié.*

L'essai statique de l'appareil de levage ..... conforme à la norme de l'interprofession.

L'affaissement ..... inférieur à 250 mm en 10 minutes, sans dépasser 125 mm par 5

Nom et visa du vérificateur  
GIBELSACCO FREDERIC

Contrôle effectué en présence de la  
personne mise à disposition

Nom :

Fonction :

Visa :



Note: la signature de l'accompagnateur est facultative sur le rapport définitif.

Extrait du document élaboré par le MTPS-SEIMAT-DLR-FNTP - Edition 2014